

CHALLENGES

A.S.A ONDAINE



Mairie

43210 BAS en BASSET

*** * ***

Adresse Courrier

A.S.A ONDAINE

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80 Portable : 07.67.96.64.46

<http://www.asaondaine.fr>

contact@asaondaine.fr

REGLEMENT approuvé par l'assemblée générale du 11 Février 2023

DEFINITION

L'ASA ONDAINE organise un challenge destiné à récompenser ses adhérents les plus méritants pour leurs résultats obtenus au cours de chaque saison sportive lors de ses épreuves, et de la représentation de l'ASA ONDAINE.

- 5 Challenges sont organisés :
- Challenge ENCADRANT (Commissaire, Chronométrateur, Commissaire Technique, Commissaire Sportif et Directeur de Course)
 - Challenge PILOTE (Rallyes, Course de côte, Circuit, Slalom)
 - Challenge JEUNE PILOTE (- de 25 ans en Rallyes, Course de côte, Slalom, Circuit)
 - Challenge COPILOTE
 - Challenge JEUNE COPILOTE (- de 25 ans)

Un classement par points sera établi pour les bénévoles, licenciés EIV, EID, représentant l'implication de nos licenciés dans le sport automobile.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET POINTS GENERAUX

Etre licencié FFSA, à l'ASA ONDAINE.

Etre à jour de ses cotisations et de ses licences.

Ne pas être sous le coup d'une sanction fédérale.

Véhiculer une bonne image de l'ASA ONDAINE.

Pour les challenges PILOTE et COPILOTE : faire apparaître le logo de l'ASA ONDAINE sur l'automobile. Des vérifications seront effectuées durant la saison et lors de l'établissement du classement.

Les primes et lots ne sont pas cumulables entre les challenges. Le prix le plus haut sera attribué.

Un coefficient sera appliqué en fonction de l'épreuve :

- Rallye du VAL D'ANCE (national) : coefficient 5
- Course de Côte de DUNIERES (national) : coefficient 5
- Course de Côte de la SUMENE (régional) : coefficient 4
- Rallye des NOIX (régional) : coefficient 4
- Finale de la Coupe de France des Rallyes, des Courses de Côte et des Slaloms : coefficient 3
- Rallyes , Course de Côtes, Circuit (internationaux, européens) : coefficient 3
- Rallyes et Courses de Côte, Circuit (nationaux-CFR-CFM) : coefficient 2
- Rallyes et Courses de Côte (régionaux) : coefficient 1
- Slaloms (régionaux) : coefficient 1
- Rallye Jeune, journée essais ASA, Recos rallye ASA: coefficient 1

En cas d'ex-aequo,

les primés seront départagés au nombre de participations, puis en fonction de l'âge (honneur aux jeunes).

POINTS PARTICULIERS POUR LES CHALLENGES ENCADRANTS:

Un classement par points, sur l'ensemble des épreuves FFSA, FIA et opération Rallye Jeune faites dans l'année, récompensera les 10 premiers par une coupe.

Toutes les épreuves seront prises en comptes.

Les points seront attribués de la manière suivante :

5 points par jour de participation à la préparation, à l'épreuve elle-même, au rangement après l'épreuve.

Un maximum de 3 jours sera pris en compte par épreuve.

Des contrôles aléatoires seront effectués sur les nombres de jours indiqués auprès des différents organisateurs.

Le coefficient sera appliqué sur le total de point de l'épreuve.

Exemples :

3 jours de présence sur la course de côte de la Sumène : $3 \times 5 \times 4 = 60$ points (jours x 5 x coefficient).

2 jours de présence sur le rallye du Val d'Ance : $2 \times 5 \times 5 = 50$ points (jours x 5 x coefficient).

Chaque licencié présent sur au moins **3 épreuves** de l'ASA verra **sa licence** de la saison suivante prise en charge sur la base maximale de la valeur de la licence EICOB(Commissaire B) **de l'année suivante.**

En cas d'affiliation à une autre ASA l'année suivante, les primes resteront acquises à l'ASA ONDAINE.

POINTS PARTICULIERS POUR LE CLASSEMENT BENEVOLES,EIV,EID:

Un classement par points, sera établi sur l'ensemble des épreuves faites dans l'année.

Toutes les épreuves **FFSA, FIA, les journées d'essais ASA Ondaine, journées recos ASA, journées piquetage du rallye, et rangement** seront prises en comptes.

Les points seront attribués de la manière suivante :

5 points par jour de participation à la préparation, à l'épreuve elle-même, au rangement après l'épreuve.

Un maximum de 3 jours sera pris en compte par épreuve.

Des contrôles aléatoires seront effectués sur les nombres de jours indiqués auprès des différents organisateurs.

Le coefficient sera appliqué sur le total de point de l'épreuve.

Exemples :

3 jours de présence sur la course de côte de la Sumène : $3 \times 5 \times 4 = 60$ points (jours x 5 x coefficient).

2 jours de présence sur le rallye du Val d'Ance : $2 \times 5 \times 5 = 50$ points (jours x 5 x coefficient).

Ce classement sert à mettre en avant le travail de nos licenciés sur nos épreuves mais aussi de leur implication sur les autres épreuves FFSA ou FIA. La décision de primer ou non ce classement sera prise par le comite directeur.

POINTS PARTICULIERS POUR LES CHALLENGES PILOTE ET COPILOTE :

Seules les **10 épreuves rapportant le plus de points** seront prises en compte + **les 4 épreuves organisées par l'ASA ONDAINE**. Soit un maximum de 14 épreuves.

Les points seront attribués de la manière suivante :

CLASSEMENT SCRATCH	CLASSEMENT A LA CLASSE	ABANDON
1 ^{ière} - 10 ^{ième} : 12 points	1 ^{ier} : 12 points	2 points
11 ^{ième} - 30 ^{ième} : 8 points	2 ^{ième} : 10 points	
31 ^{ième} - 50 ^{ième} : 6 points	3 ^{ième} : 8 points	
51 ^{ième} - Dernier : 4 points	4 ^{ième} : 7 points	
	5 ^{ième} : 6 points	
	6 ^{ième} : 5 points	
	7 ^{ième} : 4 points	
	8 ^{ième} : 3 points	
	9 ^{ième} et plus : 2 points	

Le coefficient sera appliqué sur le total de points de l'épreuve.

Exemples :

Rallye Régional des Noix : 25^{ième} Scratch / 2^{ième} de classe :
 $(8+10) \times 4 = 72$ points [(scratch+classe)xcoefficient].

Course de côte Nationale de Dunières : 53^{ième} Scratch / 1^{ième} de classe :
 $(4+12) \times 5 = 80$ points [(scratch+classe)xcoefficient].

REMISES DES RESULTATS

Charge aux participants de transmettre leurs résultats de l'année dans un délai de 15 jours lorsque l'ASA en fait la demande.

Les résultats doivent être transmis en remplissant, manuellement, la fiche disponible sur le site de l'ASA ONDAINE, ou, qui sera envoyée avant l'Assemblée Générale, par mail à l'adresse suivante : contact@asaondaine.fr.

Tout résultat illisible ou incomplet ne sera pas pris en compte pour le classement..

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix et des lots se fera lors de l'Assemblée Générale. **Tout participant aux challenges aura l'obligation d'assister à la remise des prix et n'aura pas autorisation de se faire représenter**, sauf cas de force majeure justifié par lettre ou mail et apprécié par les Membres du Comité Directeur chargés des Classements.

Les primes et/ou lots des personnes absentes sans excuse à cette soirée resteront acquis à l'ASA ONDAINE. Les primes seront déduites lors de la prise de licence auprès de l'ASA ONDAINE l'année suivante. Les Trophées remis aux premiers classés sont acquis pour 1 an. Ils devront être rapportés à l'ASA ONDAINE pour être attribués, selon le classement de l'année N+1 lors de l'ASSEMBLEE GENERALE suivante. En cas d'affiliation à une autre ASA l'année suivante, les primes resteront acquises à l'ASA ONDAINE.

Les primes seront :

	CHALLENGE PILOTE	CHALLENGE JEUNE PILOTE	CHALLENGE COPILOTE	CHALLENGE JEUNE COPILOTE
1 ^{ier}	Licence pratiquant* + Trophée	Licence pratiquant* + Présentation à la Ligue Auvergne en tant que meilleur jeune espoir de l'ASA	Licence pratiquant** + Trophée	Licence pratiquant**
2 ^{ème}	1/2 licence pratiquant*		1/2 Licence pratiquant**	
3 ^{ème}	1/3 licence pratiquant *		1/3 Licence pratiquant**	

*Sur la base du tarif de la licence **NCC** de l'année suivante.

** Sur la base du tarif de la licence **RCC** de l'année suivante.

RECLAMATIONS

Le Comité Directeur de l'ASA ONDAINE se réserve le droit d'arbitrer tout litige concernant les challenges, d'en exclure un licencié pour attitude anti sportive, d'en modifier les prix et le règlement à tout moment en cas de nécessité justifiée.

Le Comité Directeur.

